



1205086502

DATE DEPOT	2012-06-05
NUMERO DE DEPOT	2012R050784
N° GESTION	2006B08139
N° SIREN	489556126
DENOMINATION	A P V RESTAURANTS
ADRESSE	129 AV PARMENTIER 75011 PARIS
DATE D'ACTE	2012/02/25
TYPE D'ACTE	PROCES VERBAL D ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE	

CD1/3/12 T
PF 25/2
06/1/12
A.P.V RESTAURANTS
Societe A Responsabilite Limitee au capital de 8.340 Euros
Siège social : 129 avenue Parmentier (75011) PARIS
R.C.S PARIS N° 489.556.126

06B 8139

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 25 FEVRIER 2012**

Greffé du Tribunal de
Commerce de Paris
I M R

05 JUIN 2012

L an deux mil douze

Et le vingt cinq fevrier a onze heures

N° DE DÉPOT

50784

Au siege social, 129 avenue Parmentier - 75011 Paris,

Les associes de la societe A P V Restaurants, societe a responsabilite limitee au capital de 8 340 00 euros, divise en 834 parts de 10 euros chacune, se sont reunis en Assemblée generale Extraordinaire, au siege social de la societe, sur convocation de la gerance

SONT PRESENTS

- La societe Iñaki & Fred, proprietaire de 750 parts sociales
- Monsieur Franck AUDOUX, proprietaire de 42 parts sociales
- Monsieur Laurent CABUT, proprietaire de 42 parts sociales

Seuls associes de la Societe et representant la totalite des parts sociales composant le capital social de la Societe

Tous les associes etant presents ou representes, l'Assemblée peut valablement deliberer et, en consequence, est declaree regulierement constituee

Monsieur Iñaki Aizpitarte, preside la reunion en sa qualite de co-gerant de la Societe

Le President rappelle que l'Assemblée est appelee à deliberer sur l'ordre du jour suivant

PP
A
le
AI

ORDRE DU JOUR

- Agrement de l'apport des parts sociales detenues par Monsieur Franck AUDOUX et Monsieur Laurent CABUT a la Societe Civile Le Chatodo,
- Autorisation donnee au gerant pour modifier les statuts ,
- Pouvoirs en vue des formalites

Le President depose devant l'assemblee et met a la disposition de ses membres

- le rapport des Gerants ,
- la feuille de presence ,
- le texte des resolutions proposees a l'Assemblee

Le President declare que les documents et renseignements prevus par les dispositions legislatives et reglementaires ont ete adresses aux associes ou tenus a leur disposition au siege social pendant le delai fixe par lesdites dispositions

L'Assemblee lui donne acte de cette declaration

Lecture est ensuite donnee du rapport des Gerants

Puis le President declare la discussion ouverte

Personne ne demandant plus la parole, le President met successivement aux voix les resolutions suivantes

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblee Generale, apres lecture du rapport des gerants, decide d'agreer a l'unaninite l'apport des parts sociales detenues par Monsieur Franck AUDOUX et Monsieur Laurent CABUT a la Societe Civile Le Chatodo, en cours de formation

Cette resolution est adoptee a l'unaninite

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblee Generale decide, en consequence de la resolution qui precede, de modifier l'article 6 des statuts de la Societe comme suit

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page, including a large 'P' and 'A₂'.

«ARTICLE 6 CAPITAL SOCIAL

6 1 Apports

Le capital social est compose en totalite en apports en numeraire pour un total de huit mille trois cent quarante euros (8 340 €) verses sur le compte bancaire ouvert au nom de la Societe ci apres effectues

*Monsieur PENEAU Frederic le versement
en numeraire d une somme de 2 500 €*

*- Monsieur AIZPITARTE Ignaki le versement
en numeraire d une somme de 2 500 €*

*- Monsieur VIARD Jean Christophe le versement
en numeraire d une somme de 2 500 €*

Monsieur Jean Christophe Viard a cede l integralite de ses parts a Messieurs Frederic Peneau et Inaki Aizpitarte

Messieurs Frederic Peneau et Iñaki Aizpitarte ont apporte l integralite de leurs titres a une societe civile la societe Iñaki & Fred

Lors d une augmentation de capital il a ete fait des apports en numeraire

*- Monsieur Franck Audoux 420 €
De plus une somme de 7 020 € correspondant a la prime d emission a egaleme nt ete apportee*

*- Monsieur Laurent Cabut 420 €
De plus une somme de 7 020 € correspondant a la prime d emission a egaleme nt ete apportee*

Soit un total des apports en numeraire 8 340 €

Ces sommes ont ete deposees au credit d un compte ouvert au nom de la Societe intitule augmentation de capital a la banque Credit du Nord Agence Voltaire 40 boulevard Voltaire 75011 Paris

Messieurs Franck Audoux et Laurent Cabut ont apporte l integralite de leurs titres a la societe civile Le Chatodo par acte du 1^{er} mars 2012

6 2 PARTS SOCIALES

Le Capital est divise en huit cent trente quatre (834) parts sociales de dix (10) Euros chacune entierement liberees lesquelles sont attribuees de la maniere suivante

*- La societe civile Iñaki & Fred 750 parts
Parts numerotees n°1 a 750*

*- La societe civile Le Chatodo 84 parts
Parts numerotees n° 751 a 834*

RP
FA u
3
AI

Cette resolution est adoptée a l'unanimité

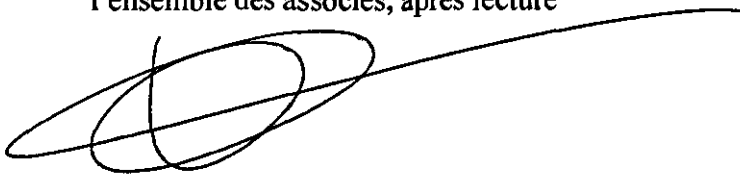
TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée generale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du present proces-verbal a l'effet d'en faire le dépôt partout ou besoin sera et, notamment, au greffe du tribunal de commerce et d'effectuer ou faire effectuer les formalites de publicite afférentes aux decisions ci dessus adoptees

Cette resolution est adoptee a l'unanimité.

Plus rien n'étant a l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la seance est levee a 12 heures

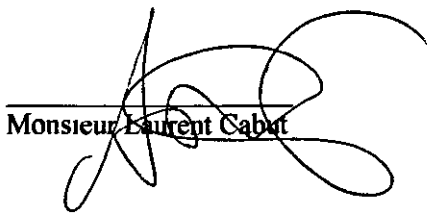
De tout ce qui precede, il a ete dresse le present proces verbal, lequel a ete signe par l'ensemble des associes, apres lecture



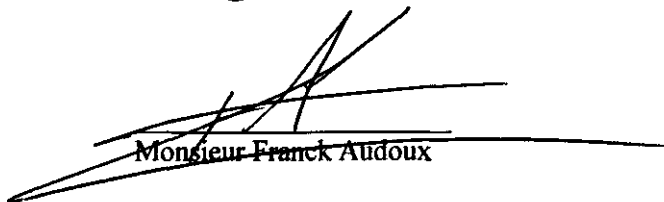
Monsieur Iñaki Aizpitarte
Co-gérant et President de seance



Monsieur Frederic Peneau
Co gérant



Monsieur Laurent Cabat



Monsieur Franck Audoux



Societe Iñaki & Fred
Représentee par Monsieur Iñaki Aizpitarte
Co-gerant